

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 21
votants : 26
Absents : 1
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 081/2016

OBJET : Politique Ville

**Action Plateforme par
étapes personnalisées
de soutien à l'insertion.**

L'an deux mille seize

le 30 du mois de septembre à 18 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise
DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA /
Nathalie DIGANI / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine
BOLLARO/ Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Alexandra RUSSO/ Catherine DINI à
Mélanie MORINI / Jean-Marc GIMENEZ à Charles BEVACQUA/ Sophie
ESPOSITO à Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA à Jean-Christophe
CENAZANDOTTI/ Eddie DEGIOVANNI à Philippe MINEUR.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le décret numéro 2014-767 du 3 juillet 2014 définissant le quartier de La
Condamine comme le seul quartier en politique de la ville pour Drap.

Nom du quartier	Population du quartier	Revenu médian
La Condamine	1 580	11 000

CONSIDERANT que la politique de la ville est mise en œuvre depuis 2015 à
travers le Contrat de Ville et ce jusqu'en 2020.

CONSIDERANT que la programmation financière relative au Contrat de Ville
de Drap a été élaborée dans un cadre partenarial à travers un appel à projet,
mise en ligne sur le site de la ville et sur celui de la Préfecture des Alpes-
Maritimes. Ce dernier a été élaboré selon les trois piliers et les trois axes
transversaux nommés ci-dessous :

- Emploi et Développement Economique
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Cohésion sociale

Et des axes transversaux :

- La mobilité et le désenclavement
- La jeunesse
- L'égalité hommes-femmes
- La lutte contre les discriminations

CONSIDERANT que ces piliers et axes transversaux sont mis en œuvre à travers
un programme d'actions proposés en comité technique et de pilotage aux
différents signataires institutionnels du Contrat de Ville de Drap.

Considérant que le comité de pilotage a validé le financement de l'action
« Plateforme par étapes personnalisées de soutien à l'insertion » proposée par
l'association OMJCL dont les objectifs sont :

- Garantir à chaque citoyen l'accès à l'autonomie dans la société.

- Participer à la vie de la cité
- Obtenir ou conserver un emploi
- Suivre la scolarité de leurs enfants

Cette action sera mise en œuvre au travers de passeports déclinés ci-dessous :

- **Santé :**

Par la connaissance du fonctionnement de la Sécurité Sociale...

- **Mobilité Géographique :**

Faire connaître tous les moyens de transports existants sur l'agglomération, les différentes aides aux transports.

- **Budget – Banque :**

Savoir gérer son budget de ménage, ouvrir un compte en banque,

- **Garde d'enfant :**

Travailler sur les freins culturels entravant l'idée de garde d'enfants, faire connaître les différents dispositifs de garde d'enfant

- **Employabilité :**

Mise en œuvre d'ateliers de recherche d'emploi (simulation d'entretiens, réponse à des offres d'emploi, rédaction de CV)

- **Logeabilité :**

Droits et devoirs des locataires et des propriétaires, sensibilisation aux aspects sanitaires et sécuritaires, savoirs-être dans les rapports de voisinage.

Pour cette action, la participation au titre du Contrat de Ville sera de 15 000 € et sera répartie comme suit :

Part commune : 5 000€

Part Etat : 10 000€

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **valide** l'action « Plateforme par étapes personnalisées de soutien à l'insertion » pour l'année 2016 ainsi que son plan de financement.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 03/10/2016
et publication en mairie
le :/10/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
 LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
 Maire de DRAP